Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 064-216402370-20260928-2026_74-DE

Département
Pyrénées Atlantiques
Arrondissement
Pau

Délibération 2026-74 conseil municipal vingt-huit septembre deux mil vingt-six

Le vingt-huit septembre deux-mil vingt-six à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Pascal MORA, Maire.

Effectif légal du conseil municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents physiquement : 23
Nombre de conseillers votants : 27
Date de la convocation : 22/09/2026
Date de mise en ligne : 29/09/2026

Nom	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à	Absent(e)
MORA	Pascal	X			
LAUGÉ	Martine	X			
LALUCAA	Florent	X			
DELQUIGNIE	Béatrice	X			
ALLAL	Ahmed	X			
GOUVET	Anne	X			
LACROIX	Jean-Pierre	X			
SERRESSEQUE	Danielle	X			
MAVRE	Damien	X			
BONDU	Fatima	X			
BONAMY	André-Pierre	X			
LARSABAL	Thierry	X			
ARASCO	Sarah		X	Joelle TEULE	
TEULE	Joelle	X			
SIAFFA	Serge	X			
SALAT	Didier	X			
BORNE	Serge	X			
MORISOT	Pierre-Alexandre	X			
LAHARGUE	Martine	X			
FONTENIER-TOBAL	Jessica	X			
BOONE	Emmanuelle	X			
PHILIPPE	Marc	X			
CAILLEY	Nathalie	X			
AUGUSTO	Alain	X			
PÉRISSÉ	Ghislain		X	Nathalie CAILLEY	
CASTETS	Aurore		X	Marc PHILIPPE	
COUSIN	Caroline		X	Alain AUGUSTO	

--*-*-*-*-*-*

Désignation du secrétaire de la séance

Candidat(e) : Martine LAUGÉ est candidate.
Martine LAUGÉ est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

--*-*-*-*-*-*

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 064-216402370-20260928-2026_74-DE

Délibération

*_*_*_*_*_*_*_*

2026-74 : Extension de la cotisation au service intercommunal territoires et urbanisme de l'APGL pour le domaine des systèmes d'information géographique

Rapporteur : Monsieur le Maire

La commune de Gelos a adhéré au Service d'Urbanisme Intercommunal (SUI) de l'Agence Publique de Gestion Locale (APGL) par délibération du conseil municipal du 14 mai 2019.
Dans le cadre de cette adhésion, ce service, désormais dénommé Service Intercommunal Territoires et Urbanisme (SITU), assure une mission de veille juridique et d'information en matière de droit des sols, délivre des renseignements et conseils ponctuels, assiste la collectivité dans les procédures et, de façon générale, réalise toute intervention en matière d'urbanisme ne nécessitant pas de travail sur plan ou la connaissance du terrain. Par ailleurs, dans le cadre de conventions spécifiques conclues entre la commune et le SITU, ce service est en capacité d'accompagner la collectivité pour des missions d'études en matière d'urbanisme réglementaire ou de projet.
Il s'avère toutefois que, depuis le 1er janvier 2025, le SITU est aussi en charge de la valorisation des moyens en matière de SIG existant au sein de l'APGL. Cela se traduit notamment par la mise à disposition du Système d'information géographique Géo64 et d'applications géomatiques, de « modules » destinés, par une approche « métier », à faciliter la gestion au quotidien des territoires.
Pour pouvoir recourir à ce nouveau champ du SIG, et notamment à son module « Cimetière », il est nécessaire pour la commune d'étendre la participation annuelle versée à l'APGL pour l'adhésion au SITU à la cotisation « Territoires et Urbanisme », et non plus seulement au titre de la cotisation « Urbanisme » telle qu'elle est actuellement octroyée, en application du règlement d'intervention du Service adopté le 10 décembre dernier.
La cotisation actuelle pour la seule cotisation « Urbanisme » était de 4040 €/an. La cotisation avec extension « Territoires et Urbanisme » reviendra à 5142 €/an, soit une augmentation annuelle de 1102 €.

Le conseil municipal est invité à

DÉCIDER
Art 1 - D'étendre à la cotisation « Territoires et Urbanisme », l'adhésion au SITU de l'Agence Publique de Gestion Locale pour laquelle la commune se limitait jusqu'à présent à la cotisation « Urbanisme ».

ADOPTER
Art 2 - En conséquence le règlement d'intervention dudit service, modifié par décision du Comité syndical du 10 décembre 2025.

Délibération votée :
Pour : Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

*_*_*_*_*_*_*_*

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents Gelos, le 28 septembre 2026	
Le Maire Pascal MORA	Le secrétaire de séance Martine LAUGÉ
MAIRIE DE GELOS 64110	